

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 1er octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DICOM 39 Conventions de partenariat avec la Fondation PICTO et avec The Eyes pour l'exposition consacrée à « la nouvelle photographie autour de Paris ».

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de partenariat avec la Fondation PICTO et avec The Eyes pour l'exposition consacrée à « la nouvelle photographie autour de Paris » ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvées le principe des conventions de partenariat avec la Fondation PICTO et avec The Eyes pour l'exposition consacrée à « la nouvelle photographie autour de Paris ».

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de partenariat avec la Fondation PICTO et avec The Eyes pour l'exposition consacrée à « la nouvelle photographie autour de Paris ».

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention.

Article 4 : Les recettes correspondantes au partenariat de la Fondation PICTO seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, chapitre 74, compte-nature 74-78, fonction 022.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO